

MINODROI - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure d'ouverture en droit vous offre :

- une réelle initiation en droit conçue dans une perspective d'ouverture et de complémentarité par rapport à la discipline de votre majeure,
- une initiation théorique à diverses problématiques en droit,
- d'enrichir, par le contact avec les sciences juridiques, le regard et l'approche spécifiques de la discipline de votre majeure,
- en fonction de vos choix, une ouverture à l'un ou l'autre domaine d'application du droit.

MINODROI - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Découvrir le droit, une discipline autre que celle de sa majeure, et en saisir ses spécificités, ses fondements et sa rigueur dans une perspective d'ouverture et de construction d'un regard complémentaire à celui de la discipline de sa majeure afin d'enrichir l'étude d'un système, tels sont les objectifs que se fixe l'étudiant qui choisit la mineure d'ouverture en droit.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Acquérir et démontrer une compréhension d'un socle de connaissances en droit afin d'en saisir les spécificités.
2. Démontrer une connaissance et une compréhension des outils de base aux sciences juridiques.
3. Découvrir et saisir la rigueur exigée par le droit et faire preuve de cette intégration.
4. Faire preuve d'une capacité, d'un mode de raisonnement spécifique au droit.
5. Percevoir les spécificités du droit (et les apports d'un tel regard) et construire une réflexion complémentaire à celle de la discipline de sa majeure afin d'enrichir l'étude d'un système.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La Faculté propose aux étudiants deux mineures en droit: la mineure en droit (ouverture) ou la mineure d'ouverture en droit (accès)
La mineure en droit "ouverture" permet, comme son nom l'indique, de s'ouvrir à la discipline et propose aux étudiants d'autres facultés d'ajouter une "corde à leur arc" en ayant une connaissance passive et légère de ce qu'est le droit. En fonction de sa faculté d'origine, le programme de l'étudiant en mineure d'ouverture est tantôt composé d'unités d'enseignement obligatoires et d'unités d'enseignement au choix. La mineure en droit d'accès est, quant à elle, composée de cours obligatoires uniquement et sa finalité est uniquement de pouvoir donner "accès" à l'étudiant au Master en droit. Ce faisant, la Faculté espère rencontrer au mieux les aspirations des étudiants qui, pour certains, envisagent la mineure en droit d'accès comme un « tremplin » vers le programme du Master en droit, alors que la mineure en droit d'ouverture est plutôt conçue comme l'opportunité d'élargir leur champ de connaissances.

- Les étudiants qui optent pour la **mineure d'ouverture en droit**

o Contenu:**o Pendant le deuxième bloc annuel du bachelier (15 crédits)**

Les étudiant-es seront tenu-es de s'inscrire en ligne (Moodle) à tous les exercices pratiques et monitorats liés à l'ensemble de ces matières (Q1 et Q2) dès la semaine de la rentrée.

o Unités d'enseignement obligatoires**o Pour les étudiants hors ECGE, SPOL, HUSO, SOCA**

Programme destiné aux étudiant-es hors bacheliers en sciences économiques et de gestion, sciences politiques, sciences humaines et sociales, sociologie et anthropologie. L'étudiant-e suit les unités d'enseignement obligatoires et il/elle complète son programme avec d'autres unités d'enseignement de la "liste des cours au choix" de façon à répartir les cours entre ses blocs 2 et 3 et atteindre les 30 crédits attendus au terme de son cycle du bachelier.

| | | | |
|------------------------|--|---|--|
| <p>o LESPO1122</p> | <p>Fondements du droit public et privé</p> | <p>Pierre Bazier Nicolas Bonbled Enguerrand Marique Thibaut Slingeneyer de Goeswin Justin Vanderschuren</p> | <p>20 [q1 ou q2] [40h] [5 Crédits] </p> |
|------------------------|--|---|--|

